

## Rapport N° 2022/55

Demande d'un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon

Réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! »

### Amphithéâtre de Nyon

---

Nyon, le 16 août 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Réuni.e.s en séance le 21 juin 2022, Mesdames NAEPFLIN KARLEN Jacqueline et ALBERTI Marina, Présidente et chargée du rapport et Messieurs BRAUNWALDER Alex, (CARENZA Marco, qui, élu président le 1<sup>er</sup> juillet 22, ne signera pas ce rapport), COLOMB Jacky, FEDEREAU Alexandre (remplaçant PATELLI Pierre), FREI Maurice, GIANNATTASIO Raffaele, JAQUIER Camille, SOLIMINE Gianluca ont composé la commission chargée d'étudier le préavis 2022/55.

Monsieur le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES en charge de la culture, Monsieur le Municipal Claude ULDRY, Monsieur Claudio DI LELLO, Chef de service du SDA, Madame Monique DUBEY, Cheffe du service de la culture et Monsieur Jordan ANASTASSOV, Directeur du Musée Romain étaient présent.e.s et l'ensemble de la Commission les remercie pour leurs apports très appréciés.

### **JULES II – « il est désormais temps de cesser d'en parler, mais d'agir ! »**

Le projet JULES II est à l'origine du plan de quartier- PQ - « l'Amphithéâtre » qui a été validé par le Conseil communal en 2015 et entré en vigueur en 2018.

Le présent préavis répond à la motion dont la finalité est citée en exergue et soumet au Conseil communal une demande de crédit appelée à financer différentes études qui poursuivent plusieurs objectifs :

- Préservation des ruines
- Développement du projet architectural
- Respect des contraintes du PQ
- Prise en compte du cahier d'usage et du cahier des charges
- Valorisation du site dans un contexte résidentiel

Le crédit d'étude permettra de couvrir les prestations de l'avant-projet et du projet ainsi que les différentes procédures administratives liées.

## **Passé et présent**

Notre mémoire se rafraîchit à la lecture fort intéressante du préavis 2022/55 qui nous procure de nombreux éléments reconstituant les multiples étapes qui se sont succédées depuis la découverte de l'Amphithéâtre en 1996.

## **Quelques points constitutifs du projet.**

Découvert en 1996, le monument imposant se trouve sur une parcelle privée qui a rapidement été rachetée par la ville. Un sondage effectué en 2000 auprès de la population nyonnaise avait démontré un fort intérêt pour que le monument découvert soit dévolu aux visites archéologiques et aux spectacles. Confortés par ce soutien populaire, la Ville et le Canton avait alors lancé un concours d'architecture qui regroupait principalement les objectifs de valorisation des vestiges, leur préservation et une proposition architecturale qui participait au renouvellement de l'image de la ville et du quartier. Le lauréat du concours fut le projet « JULES » de l'architecte Bernard PAHUD. Malheureusement, le projet impactait trois secteurs, dont une bonne part hors du parcellaire communal. De nombreuses négociations ont dû être entreprises, la recherche de conventions avec les voisins, la Ville, le Canton, mais aucun accord satisfaisant ne fut trouvé. C'est donc dix ans plus tard, en octobre, que la Municipalité demandera au lauréat de modifier son projet.

Ce sera cette nouvelle proposition de l'architecte mandaté, nommée JULES II, qui servira aujourd'hui de base aux mandataires pluridisciplinaires qui l'adapteront à la situation actuelle pour laquelle on dispose de méthodes de préservation des vestiges différentes des pratiques en cours il y a 20 ans.

## **Évolution de la situation**

Reprenant les volontés exprimées par la population lors des résultats du sondage précédent le concours architectural de l'an 2000, la Municipalité entreprend une démarche participative avec les nouvelles données en cours et dont la première phase fédère les différents publics, les musées, la population, les voisins et la deuxième développe l'élaboration d'un cahier d'usages et un cahier des charges qui résumant les visions, attentes et réflexions de la population et des experts.

Le cahier d'usages rappelle l'importance du monument et la nécessité de son évidente protection, mais aussi de son ouverture à toutes et tous. Propice au calme et au délasserment, l'arène devra s'offrir à l'usage quotidien de la population, des touristes et des visiteurs « archéologiques ». Elle pourra de temps à autre accueillir un événement temporaire qui mettra en valeur la culture romaine dans le respect des accords passés dans le cadre du PQ « L'Amphithéâtre ».

Le cahier des charges souligne la nécessaire accessibilité universelle par un parcours adapté au PMR, son insertion dans les espaces publics, sa « perméabilité » avec la rue de la Porcelaine, la protection et l'entretien des vestiges, les infrastructures – mobilier, points d'eau – la communication.

Les différents points évoqués en résumé ci-dessus constituent des éléments primordiaux pour le développement de la réalisation du projet *Jules II*

Une commission scientifique regroupant différents experts locaux, cantonaux et fédéraux sera chargée d'adapter le projet en actualisant les nouvelles connaissances sur l'histoire et les spécificités du monument et produira un document de synthèse qui servira principalement de base pour le cahier des charges du concours de scénographie.

Aujourd'hui la Municipalité a la maîtrise du périmètre et de son environnement et le nouveau projet *Jules II* se limite aux parcelles communales. Le lauréat du concours de 2000, Bernard Pahud, collaborera avec le bureau nyonnais Glatz et Delachaux pour mener une nouvelle réflexion sur les usages actuels, les enjeux et les contraintes qui sont encore en évolution.

Des études archéologiques sont en cours sous la conduite du Musée Romain. Elles établiront un diagnostic de l'état des ruines qui permettra de répertorier les modes de conservation et d'entretien nécessaires au monument nyonnais.

Dès son démarrage, plusieurs services compétents du canton se sont associés au projet afin de faciliter les liens entre les nécessités archéologiques et l'élaboration du projet architectural.

Le Musée romain de Nyon compile les informations et élabore un bilan des différents blocs architecturaux conservés, évalue ses besoins de stockage et la manière de procéder à leur future mise en valeur.

Une bonne partie du monument n'a pas été fouillée. Une nouvelle loi sur la « protection du patrimoine culturel immobilier » - LPrPCI - entrera en vigueur en 2022 et permettra une répartition de la prise en charge financière, dans l'hypothèse de nouvelles fouilles décidées par le canton. Une collaboration évidente sera entretenue entre la commission scientifique, les spécialistes et les autorités compétentes et c'est sur la base de cette collaboration que la décision de fouiller ou non se fera. Aujourd'hui on ne fouille pas s'il n'y a pas d'impacts au sol.

La collaboration et la synergie seront une grande opportunité pour les différents mandataires de mettre en œuvre leurs connaissances particulières. Afin d'orchestrer ces différents savoirs et développer un projet cohérent, une ou un spécialiste en scénographie sera mandaté. Pour identifier ce mandataire, le choix de la solution des Mandats d'études parallèles- MEP -a été retenu, motivé par la sensibilité du site et les enjeux posés.

Comprendre l'histoire du lieu et en relever les points spécifiques seront les objectifs d'une stratégie intégrée dans un cahier des charges, à l'intention du mandataire spécialisé. Ce document, préparé en étroite collaboration avec le MRN, regroupera les prestations nécessaires à l'intégration de l'Amphithéâtre dans le projet de la romanité nyonnaise par une stratégie de communication traitant des aspects pédagogiques, historiques et archéologiques.

## **Discussion.**

La commission s'est interrogée :

Sur le coût de la **scénographie** qui sera partie prenante du projet, à quoi il est répondu qu'il est difficile aujourd'hui d'évaluer le coût d'une scénographie dont les détails seront plus apparents avec les études entreprises.

Sur de nouvelles oppositions possibles des **voisins** :

Il semble qu'il n'y ait pas aujourd'hui d'éléments qui pourraient remettre en jeu le projet. Un dialogue ouvert et constructif s'est instauré avec plusieurs voisins inscrits à la démarche participative ; mais bien évidemment, il n'y a pas de garantie que d'autres voisins s'opposent.

Sur l'utilisation de l'Amphithéâtre pour **spectacles** ou manifestations :

Le cahier d'usage précise que ce ne sera pas un lieu de spectacle. Un usage événementiel, en lien avec la romanité et respectant le caractère authentique de « vestige de l'Antiquité » pourrait avoir lieu sporadiquement, dans le respect des accords figurants dans le cadre de l'adoption du PQ. Il n'y aura pas de programmation fixe.

Sur le projet d'**œuvre d'art** intégrée :

À certains commissaires qui se demandaient si cela était judicieux d'ajouter une œuvre d'art à un monument qui est une œuvre d'art en soi, il a été exposé que l'idée est de créer une œuvre d'art fonctionnelle, **intégrée** dans le projet global, par une intervention artistique sur la lumière par exemple ou sur des matériaux, œuvre qui participerait entièrement à la valorisation du lieu.

Sur les différents **honoraires** très élevés pour certains en regard avec d'autres, il est précisé qu'il s'agit de calculs différents selon les métiers.

Les subventions à venir seront détaillées, avec la nouvelle loi qui entre en matière -LPCI - et la probable participation d'une fondation pour le développement du Musée Romain.

## Conclusion

L'ensemble de la commission souligne la qualité du préavis qui décrit le projet avec détails et précisions et manifeste son enthousiasme devant son évolution constructive. JULES II permettra de valoriser l'Amphithéâtre et de le rendre accessible à l'ensemble de la population par des parcours adaptés également aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Toutes et tous les commissaires soutiennent ce préavis et tiennent à soulever certains points qui leur paraissent importants. Ils sont convaincus par une œuvre d'art intégrée au projet global et pensent, par exemple, à une collaboration artistique à l'ensemble de la signalétique.

La commission est d'avis que la communication doit être continue, forte, variée, multiple et qu'elle doit maintenir le contact avec les voisins, ainsi qu'avec l'ensemble de la population.

Elle suggère qu'un plan de communication soit élaboré et mis à jour régulièrement afin de rendre visible ce qui est en train de se faire, qu'un journal de bord soit tenu, relatant l'avancement des travaux, les recherches en cours. Des documents devraient être accessibles à l'Office du tourisme et au Musée Romain, qui pourraient également alimenter des articles de journaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 2022/55 concernant la demande d'un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. de prendre acte du préavis N° 2022/55 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :  
Ales Braunwalder,  
Jacky Colomb,  
Maurice Frei  
Raffaella Giannattasio  
Camille Jaquier  
Jacqueline Naepflin Karlen  
Alexandre Federeau  
Gianluca Solimine  
Alberti Marina, Présidente et chargée du rapport.